

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 29 mars 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 27, 28 et 29 mars 2017

2017 DU 84 Dénomination place Hrant Dink (13e).

**M. Patrick KLUGMAN, Mme Catherine VIEU-CHARIER
et M. Bruno JULLIARD, rapporteurs**

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 14 mars 2017 par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination « place Hrant Dink » à la place, propriété communale, identifiée par l'indicatif C/13 dans le 13e arrondissement ;

Vu le plan annexé audit exposé des motifs ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 13 mars 2017 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Patrick KLUGMAN, au nom de la 7e Commission, Madame Catherine VIEU-CHARIER et Monsieur Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

La dénomination « place Hrant Dink » est attribuée à la place C/13, voie publique, située rue de la Poterne des Peupliers, à hauteur du cimetière de Gentilly, à Paris 13e.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO